COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - CHIRON Hélène, Adjointe - PIGNOL Gérard, Adjoint - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - BARON Mathieu, Adjoint - AUZANNE Frédéric - BOUHINEAU Emeline - CAILLET Nadia - DEVAUD Delphine - COUTON Philippe - PAVAGEAU Anne - LIBAUD Antoine - BARAKA Lilian - TUPINON Claire - GABORIT Delphine

Procuration : M. TUPINON Benoît à Mme TUPINON Claire

Absents excusés : Mme BRANGER Elodie et M. RIMBAUD David

Secrétaire de séance : Mme GARNIER-BREMAUD Stéphanie

20-2021 : Vote des budgets primitifs 2021

Le budget primitif 2021 ainsi que les budgets annexes sont présentés au Conseil Municipal qui les adopte, à l'unanimité :

La balance générale de ces budgets se présente ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 684 000,00 €	1 684 000,00 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux	137 200,00 €	137 200,00 €
- La Clé des Chants (tr. 1)	131 171,40 €	131 171,40 €
- La Clé des Chants (tr. 2)	536 377,48 €	536 377,48 €
- La Clé des Chants (tr. 3)	568 584,73 €	568 584,73 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 822 000,00 €	1 822 000,00 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux	110 000,00 €	110 000,00 €
- La Clé des Chants (tr. 1)	100 890,39 €	100 890,39 €
- La Clé des Chants (tr. 2)	357 220,01 €	357 220,01 €
- La Clé des Chants (tr. 3)	261 926,28 €	261 926,28 €

21-2021 : Modification des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remanier les commissions municipales comme suit (le Maire étant Président de droit de toutes les commissions), suite à la démission d'une conseillère municipale et aux souhaits de certains de changer ou sortir de certaines commissions :

URBANISME

Vice Président : GUERRY Jérôme

Membres : COUTON Philippe, PAVAGEAU Anne, TUPINON Benoit, RIMBAUD David

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE et COMMUNICATION

Vice Président : GUERRY Jérôme

Membres : GARNIER-BREMAUD Stéphanie, LIBAUD Antoine, BOUHINEAU Emeline, BARAKA Lilian

ENFANCE et JEUNESSE

Vice Présidente : CHIRON Hélène

Membres : CAILLET Nadia, DEVAUD Delphine, AUZANNE Frédéric, TUPINON Claire, BARAKA Lilian, GABORIT Delphine

AFFAIRES SOCIALES

Vice Présidente : CHIRON Hélène,

Membres : BRANGER Elodie, CAILLET Nadia, DEVAUD Delphine, TUPINON Claire

ADMINISTRATION du PERSONNEL

Vice Présidente : CHIRON Hélène

Membres : GARNIER-BREMAUD Stéphanie, DEVAUD Delphine, GABORIT Delphine

VOIRIE, ASSAINISSEMENT et SERVICES TECHNIQUES

Vice Président : PIGNOL Gérard

Membres : RIMBAUD David, TUPINON Claire, COUTON Philippe, CAILLET Nadia

FINANCES

Vice Présidente : GARNIER-BREMAUD Stéphanie

Membres : COUTON Philippe, PAVAGEAU Anne, TUPINON Benoit

DEVELOPPEMENT LOCAL

Vice Présidente : GARNIER-BREMAUD Stéphanie

Membres : AUZANNE Frédéric, PAVAGEAU Anne, TUPINON Benoit, BOUHINEAU Emeline

BATIMENT et PATRIMOINE

Vice Président : BARON Mathieu

Membres : PIGNOL Gérard, DEVAUD Delphine, TUPINON Claire, COUTON Philippe, LIBAUD Antoine

DEVELOPPEMENT DURABLE et ENVIRONNEMENT

Vice Président : BARON Mathieu

Membres : GARNIER-BREMAUD Stéphanie, BRANGER Elodie, PAVAGEAU Anne, LIBAUD Antoine, BOUHINEAU Emeline, GABORIT Delphine

22-2021 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Après avoir donné lecture dudit règlement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement intérieur.

23-2021 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Extension du quartier La Clé des Chants »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 3 concernant la modification des permis d'aménager sur les tranches 2 et 3, concernant le règlement des clôtures. Cet avenant s'élève à 1 500 € HT, se répartissant comme suit :

- Atelier Site et Projets : 1 500 € H.T.
- Géouest : 0 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant relatif à cette opération.

Le Maire,
Franck Gauthier